

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/11/14
N° 04

DATE DE CONVOCATION :

9 NOVEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

9 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L’an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Julie HEUZARD, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON
Patrick BOULAY
Jean-Louis CECCANTI
Lucas JUIGNÉ

Secrétaire de séance : Alain GALLET

OBJET : Rénovation de la toiture de l’église de l’ex-commune déléguée de Dissé-sous-Ballon –
Demande de subvention.

Il est constaté depuis plusieurs mois des fuites au niveau de la toiture de l’église Notre-Dame de l’ex-commune déléguée de Dissé-sous-Ballon.

En ce sens, plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d’estimer le coût d’une réfection totale de la couverture en ardoise de l’édifice (*surface : 354 m²*).

L’estimation du coût financier pour la commune de Marolles-les-Braults est d’environ 65 046,44 € HT soit 78 055,73 € TTC (*avant consultation des entreprises*).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'état une subvention.

| FINANCEMENT | MONTANT DE LA SUBVENTION OBTENU OU SOLLICITE | TAUX | DEPENSES ELIGIBLES | ÉTAT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION |
|--|--|-------------|--------------------|----------------------------------|
| État (DETR/DSIL) | 32 523,22 € | 50 % | 65 046,44 € HT | |
| Part restant à charge de la Commune | 32 523,22 € | 50 % | 65 046,44 € HT | |
| Montant total HT de l'opération | 65 046,44 € HT | | | |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement prévisionnel de ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le quatorze novembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,